

Propriétaires occupants



Avant

Le propriétaire s'engage à occuper le logement pendant au moins une durée de 6 ans.

Suivant vos ressources et l'état du logement, **de 35 à 75 %** d'aides sur le montant des travaux HT dans la limite d'un certain plafond.

Pour des travaux d'isolation globale, une prime supplémentaire peut être octroyée sous certaines conditions.

Après



Témoignage

« J'ai su par mon fils qu'il existait des aides, j'ai appelé et une personne attentionnée s'est occupée de mon dossier. Elle m'a aidée à faire les démarches à l'urbanisme pour être en règle et grâce à elle le dossier de demande de subvention a pu ensuite être fait vite et bien.

Après, elle s'est occupée de faire le lien avec les artisans. Cela m'a évité beaucoup de tracas d'avoir quelqu'un qui a géré le dossier avec moi, cet accompagnement m'a été d'une grande aide. »

François I.

Propriétaires bailleurs



Avant

Le bailleur s'engage à louer son logement pour une durée minimale de 9 ans à des personnes dont les ressources ne dépassent pas un certain niveau.

Le plafond des travaux subventionnés est calculé sur la base de la surface habitable dans la limite de 80 m² par logement.

Les aides sont en fonction de la dégradation du logement et du loyer pratiqué. Elles varient **entre 45% et 75%** selon le montant HT des travaux subventionnables dans la limite d'un certain plafond.

Des aides complémentaires peuvent être octroyées sous certaines conditions.

Après



Témoignage

« J'ai acheté un logement en 2008, à l'époque il n'y avait personne dedans et il fallait réaliser quelques travaux pour pouvoir le louer. Sans l'OPAH j'aurais dû faire un crédit ou attendre deux ou trois ans pour mener à bien ce projet. C'était important de pouvoir bénéficier de cette subvention. J'ai été très aidée, accompagnée dans les démarches et si c'était à refaire, je recommencerais sans hésiter. »

Nadine M.

Avant



Après



Plus de 45 000 € de subventions octroyées.

30% du montant HT des travaux éligibles.

OPERATION FACADES

Les aides concernent tous les travaux de façades et le changement des menuiseries, des volets et des ferronneries.

Près de 40 façades rénovées ou en cours de travaux.



Avant



Après

OPERATION DEVANTURES COMMERCIALES

52 commerces ont bénéficié des aides
Plus de 37 000 € de subventions octroyées.

20% du montant HT des travaux et **5% supplémentaire** est attribué pour les travaux d'accessibilité.